

# **L'enseignant documentaliste et les IDD**

**En quoi l'enseignant documentaliste contribue-t-il  
à la mise en oeuvre des IDD ?**

Académie de Bordeaux

# SOMMAIRE

Introduction	1
1 Parcours professionnel	2
2 Les activités pédagogiques	4
2.1 Présentation de l'établissement et du CDI	4
2.1.1 L'établissement et les principaux axes du projet d'établissement	4
2.1.2 Le CDI et le projet documentaire	4
2.1.3 La problématique	5
2.2 La mise en œuvre des activités	6
2.2.1 La concertation avec les autres membres de l'équipe pédagogique	6
2.2.2 L'utilisation d'outils documentaires d'aide à la recherche	7
2.2.3 La formation à la recherche documentaire informatisée sur un logiciel documentaire	8
2.2.4 Les initiatives prises	9
Conclusion	10

# INTRODUCTION

Qu'attend la société de l'école ? Quelles valeurs veut-elle transmettre ? La réponse est contenue dans l'article 1 de la Loi d'orientation sur l'éducation de 1989<sup>1</sup> : « Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté ».

Quelle place l'élève occupe-t-il dans le système éducatif ? La loi précédemment citée le place au centre de la pédagogie. Plus récemment, les réformes initiées à la fin des années 1990 confirment la position centrale de l'élève, les dispositifs innovants reposant sur la pédagogie de projet : travaux personnels encadrés (TPE), éducation civique, juridique et sociale (ECJS), projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP) et itinéraires de découverte (IDD). Ces dispositifs visent à responsabiliser l'élève, à le rendre acteur et autonome. Or, l'enseignant documentaliste a toujours poursuivi le même but .

Il m'apparaît donc intéressant, dans le présent dossier, d'aborder le thème suivant pour témoigner de cette responsabilisation de l'élève : l'enseignant documentaliste et les IDD.

Après avoir retracé dans une première partie mon parcours professionnel, je décrirai, dans un second point, les activités pédagogiques que j'ai conduites.

---

<sup>1</sup> Loi n°89-486 du 10 juillet 1989, BO spécial n°4 du 31 août 1989.

## 2 LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES

### 2.1 PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT ET DU CDI

#### 2.1.1 L'établissement et les principaux axes du projet d'établissement

L'établissement comprend un collège et un lycée d'enseignement général et technologique (séries L, ES, S, STT). Il propose différentes options dont l'enseignement de la langue basque. 70 enseignants, une animatrice multimédia et 7 personnes appartenant à la vie scolaire accueillent 500 collégiens et 400 lycéens. Une partie de ces élèves est de nationalité espagnole.

L'établissement est implanté dans une ville de 20 000 habitants, qui bénéficie d'une situation géographique, économique et culturelle privilégiée. Il peut ainsi participer à des activités enrichissantes : festivals, concerts, échanges avec l'Espagne, pratiques de sport de mer et de montagne.

A la rentrée 2001, à l'occasion du changement de Chef d'Etablissement, une rénovation du projet d'établissement est entreprise. Partant d'une analyse de la situation, huit commissions de travail sont constituées. Pendant deux ans, elles élaborent des objectifs généraux qui sont ensuite validés en Conseil d'Etablissement. A la rentrée 2003, le projet définitif est mis en œuvre. Il repose sur la finalité suivante : permettre à tous l'acquisition d'une culture générale et solide et œuvrer pour une plus grande égalité des chances face au savoir. Cette finalité s'exprime par les axes principaux suivants :

- améliorer les taux de passage sans renoncer à l'exigence
- enrichir les propositions pédagogiques dans le sens de la diversité tout en assurant une meilleure cohérence des enseignements
- approfondir et harmoniser les pratiques pédagogiques
- organiser la vie culturelle, développer l'esprit d'ouverture de l'établissement, notamment par la création d'une classe de 4<sup>o</sup> européenne
- mettre en œuvre une politique de santé.

L'évaluation terminale de ce projet est prévue pour 2006-2007.

#### 2.1.2 Le CDI et le projet documentaire

Le CDI a été créé en 1981, sans personnel formé. A la rentrée scolaire 2001-2002, un poste à mi-temps d'enseignant documentaliste a été ouvert. Le CDI est alors constitué d'une salle d'environ 150 m<sup>2</sup>, située en rez-de-chaussée. Il est considéré comme trop petit, peu accessible aux élèves, aux professeurs. L'utilisation de la salle n'est pas assez souple et enfin, il manque une initiation aux pratiques documentaires.

La rénovation du projet d'établissement a été l'occasion de mettre en place un véritable projet documentaire. Avec l'appui réel de la direction, une commission a élaboré une politique documentaire. Cette équipe était constituée d'un professeur de discipline, de l'animatrice multimédia, d'une personne de la vie scolaire et de l'enseignant documentaliste. Cette dernière a été l'élément moteur de la commission. Aujourd'hui, le CDI a changé :

- sur le plan matériel : 7 postes ordinateurs sont mis en réseau, avec accès à Internet ADSL, à BCDI, à de nombreux cédéroms (encyclopédies dont Universalis). 2 imprimantes couleur,

1 photocopieuse imprimante noir et blanc, 1 scanner, 1 téléviseur, 1 magnétoscope complètent l'équipement. L'achat de nombreux documents enrichit le fonds documentaire. Le mobilier a été en grande partie renouvelé (tables, chaises, étagères). Enfin, le BDI a été installé dans une autre salle, permettant ainsi un agrandissement de l'espace lecture et la création d'un espace enseignant

- sur le plan des moyens en personnel : le poste d'enseignant documentaliste s'exerce à temps plein, une personne de la vie scolaire est dégagée quelques heures pour aider dans les tâches de traitement physique de documents, et j'occupe moi-même un poste à temps partiel. Cela permet l'ouverture du CDI à la pause médiane et l'accueil des élèves pour une grande partie des travaux pluridisciplinaires. Jusqu'à présent, ceux-ci se déroulaient en salle multimédia. Ouverte à la rentrée 1998-1999, cette salle dispose d'une connexion à haut débit pour l'accès à Internet. Elle est équipée de 16 postes neufs, d'1 scanner, d'1 imprimante laser noir et blanc et de 2 imprimantes couleur jet d'encre. L'animatrice occupe un poste à temps plein, mais n'est pas compétente pour former les élèves à la recherche documentaire.

Le projet documentaire définit trois objectifs majeurs :

- organiser, maintenir et développer un fonds documentaire multimédia au niveau de l'établissement
- offrir le meilleur accès aux ressources en favorisant l'autonomie des usagers
- développer l'autonomie des élèves.

Afin d'atteindre ces objectifs, différentes actions à conduire sont prévues et notamment la formation méthodologique et transdisciplinaire des élèves. Cette dernière s'inscrit parfaitement dans le cadre des missions pédagogiques qui incombent à l'enseignant documentaliste. La circulaire de 1986<sup>2</sup> prévoit en effet que ce dernier doit assurer l'initiation et la formation des élèves à la recherche documentaire. Plus récemment, la circulaire de 1997<sup>3</sup> précise que le professeur doit établir une collaboration avec ses collègues des autres disciplines, ainsi qu'avec le professeur documentaliste.

### 2.1.3 La problématique

En tant qu'enseignant documentaliste, j'ai accompagné cette année professeurs de discipline et élèves de 5° sur les chemins des Itinéraires De Découverte. Cette collaboration m'a conduite au questionnement suivant :

**En quoi l'enseignant documentaliste contribue-t-il à la mise en œuvre des IDD ?**

---

<sup>2</sup> M.E.N. « Missions des personnels exerçant dans les centres de documentation et d'information ». Circulaire n°86-123 du 13 mars 1986

<sup>3</sup> M.E.N. « Missions du professeur exerçant en collège, lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel ». Circulaire n°97-123 du 23 mai 1997

## 2.2 LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES

Les trois activités que je vais décrire se situent dans le cadre des IDD.

### 2.2.1 La concertation avec les autres membres de l'équipe pédagogique

Cette activité décrit le rôle pivot joué par l'enseignant documentaliste, dans la phase d'organisation d'une séquence d'IDD. La circulaire de rentrée du 10 avril 2002<sup>4</sup> précise que les itinéraires doivent être proposés, aux collégiens du cycle central, autour de 4 grands pôles :

- découverte de la nature et du corps humain
- découverte des arts et des humanités
- découverte des langues et des civilisations
- initiation à la création et aux techniques.

Ils sont organisés sur la durée de l'année scolaire selon 2 périodes de 12 à 13 semaines, et 2 heures hebdomadaires sont prévues pour chaque itinéraire.

Mon objectif vise à établir un protocole comprenant les compétences propres à l'enseignant documentaliste, aux professeurs de discipline et à l'animatrice multimédia. Pour cela, en début d'année scolaire, je fais parvenir aux professeurs de discipline une fiche de liaison sur laquelle ils précisent :

- l'intitulé du projet
- les disciplines impliquées
- la classe et le nombre d'élèves concernés
- le nombre de séances souhaitées au CDI
- les dates et horaires.

Cette fiche, qui doit m'être rendue si possible 15 jours avant le début du travail, m'informe, en premier lieu, sur l'intitulé exact du projet.

#### ❖ L'établissement d'un calendrier

En second lieu, elle me permet de gérer l'occupation du CDI. En effet, durant une même période, et sur le même créneau horaire, 3 classes de 5<sup>e</sup> travaillent un IDD. Il importe donc de prévoir l'occupation de 3 espaces distincts : salle de classe, CDI et salle multimédia.

#### ❖ La définition du rôle de chaque enseignant et de l'animatrice multimédia

Par le biais de la fiche de liaison, les enseignants m'informent des modalités de travail envisagées (individuel, groupe ou collectif), ainsi que des objectifs visés.

Ils précisent ensuite, en soulignant leur choix, leurs attentes quant au rôle de chaque partenaire :

- professeur de discipline : objectifs disciplinaires
- enseignant documentaliste : animation du groupe, apport méthodologique, initiation au logiciel BCDI
- animatrice multimédia : accès à Internet.

<sup>4</sup> Circulaire n°2002-74 du 10 avril 2002, BO n°16 du 18 avril 2002.

## ❖ Les modalités d'évaluation

Outre le type de production finale attendu (maquette, dossier, panneau...), les enseignants précisent, sur la fiche de liaison, quels seront les critères d'évaluation retenus, et par qui cette évaluation sera faite.

L'utilisation de la fiche de liaison présente un certain nombre d'avantages. Elle permet de planifier les séances, de connaître le sujet de l'IDD et donc de prévoir le fonds documentaire. Les attentes des professeurs de disciplines sont clairement exprimées.

Néanmoins, cette fiche n'est pas toujours rendue à temps, ce qui entraîne des incertitudes et parfois même des situations de travail dans l'urgence. Elle n'est pas toujours entièrement complétée. Elle n'associe pas suffisamment l'animatrice multimédia à l'équipe pédagogique. Pour améliorer cette situation, je dois, en fin d'année scolaire, organiser un temps de concertation avec les différents professeurs chargés d'IDD l'année suivante. Une telle anticipation me semble indispensable.

### 2.2.2 L'utilisation d'outils documentaires d'aide à la recherche

J'accueille une classe de 5°, qui travaille sur le projet suivant : « Le temps des seigneurs au Moyen-Age ». Les 19 élèves, répartis en 6 groupes, sont accompagnés de leurs professeurs d'histoire géographie et de musique. 6 séances de travail d'1 heure sont prévues au CDI. L'activité que je vais décrire se situe au cours de la 2° séance, la 1° ayant permis aux élèves d'apprendre à se repérer dans la salle.

L'objectif disciplinaire visé par les enseignants est : l'acquisition de connaissances relatives au mode de vie des seigneurs du Moyen-Age. Je vise 2 objectifs documentaires : la maîtrise de documents de nature différente et la connaissance des clés du livre.

Pour commencer la séance, je propose aux élèves d'effectuer par écrit, pendant ¼ d'heure, une évaluation diagnostique, intitulée : « Je teste mes connaissances documentaires. » La correction collective intervient ensuite. Elle permet aux élèves de connaître les différentes natures de documents : dictionnaire, encyclopédie, presse..., ainsi que les mots clés du livre : index, sommaire, bibliographie, cote...

J'invite ensuite les élèves, munis de leur fiche d'évaluation, à circuler dans le CDI, chaque groupe devant rapporter un document, un manuel scolaire, un atlas..., et devant repérer l'emplacement de l'auteur, du lexique, de la bibliographie... dans ce document.

Les élèves ont effectué le test d'évaluation avec sérieux. Ils ont participé à la correction avec enthousiasme. Ils ont, à cette occasion, pris conscience de leurs lacunes.

La recherche de documents dans la salle a suscité un vif intérêt de leur part, car c'était pour eux l'occasion de se déplacer, d'être en mouvement. Le fonds documentaire dont dispose le CDI est assez fourni pour que les différents documents recherchés par les élèves soient en nombre suffisant.

D'autre part, ce travail de recherche a permis aux différents groupes d'ajuster leur mode de fonctionnement. Les élèves ont pris conscience de la nécessité d'écouter chaque membre du groupe et de se répartir les tâches.

Par le biais de cette activité, les élèves se sont appropriés des notions documentaires, ainsi que des compétences. Dans les séances suivantes, afin de mener à bien leur projet, ils devront être capables de les réinvestir.

En disposant de plus de temps, j'aurais pu approfondir l'appropriation des connaissances par les élèves, en travaillant sur 2 séances et non sur une seule. Cela aurait été possible à condition que tous les élèves de 6° soient venus au moins une fois au CDI, et qu'ils aient effectué un travail de repérage dans la salle. Cela permettrait d'aborder, dès la 1° séance de 5°, l'activité que je viens de décrire.

### 2.2.3 La formation à la recherche informatisée sur un logiciel documentaire

Les participants à cette seconde activité sont les 28 élèves d'une classe de 5° qui travaillent sur le thème suivant : « Sport et santé ». Ils sont répartis en 7 groupes et sont accompagnés d'un professeur de Sciences et Vie de la Terre et d'un professeur d'Education Physique et Sportive. 6 séances de travail d'1 heure sont prévues au CDI. L'activité que je vais décrire se déroule au cours de la 3° séance. Elle s'insère à la suite de l'activité traitée précédemment, mais avec une classe différente.

Les enseignants ont pour objectif disciplinaire l'acquisition des notions relatives au mouvement et à sa commande, ou au fonctionnement du corps et à la nutrition. Je vise l'objectif documentaire suivant : savoir interroger un logiciel documentaire et noter les références nécessaires pour retrouver le document dans le CDI.

J'utilise le rétro-projecteur pour introduire la séance et permettre aux élèves de visualiser l'écran de recherche de BCDI 2, en mode simple. Les élèves, ayant précédemment effectué en classe un questionnement de leur sujet ont acquis la notion de mot-clé. Ils découvrent sur l'écran une notice, proposant 4 champs, reliés entre eux par des opérateurs. Ils doivent inscrire leur sujet sous forme de mots-clés dans ces champs. Les 3 premières lignes permettent de chercher : où, quand, quoi ou qui et la 4° ligne réduit la recherche. Les élèves constatent qu'ils peuvent choisir la nature des documents (fiction ou documentaire), ainsi que le type de support (livre, périodique ou autre). Ils repèrent l'icône qu'il faut activer pour lancer la recherche, puis pour visionner le résultat. Je projette alors une notice, qui permet aux élèves de repérer les différents champs sur lesquels porte leur recherche : titre, résumé, thésaurus, mots-clés .

La classe est ensuite répartie en 2 groupes : j'accompagne 12 élèves travaillant par 2 qui effectuent une recherche sur BCDI 2, tandis que les 2 professeurs de disciplines aident le reste de la classe à chercher des informations dans les manuels scolaires et dans les dossiers documentaires.

Les élèves travaillant sur le logiciel documentaire découvrent que le dictionnaire peut leur apporter une assistance. Ils se familiarisent avec la notion d'opérateurs booléens. Ils commencent à sélectionner les notices intéressantes et les éditent.

Malheureusement, la séance se termine avant qu'ils n'aient le temps de retrouver le document dans le CDI.

Cette activité intéresse les élèves qui découvrent l'utilité de ce logiciel documentaire par rapport à Internet. Ils voient également le lien qui existe entre le début de leur questionnement et la découverte du document recherché dans le CDI.

La séance aurait pu se dérouler dans de meilleures conditions : la configuration de la salle est telle que certains élèves ne voient pas très bien l'écran de projection. De plus, les explications purement théoriques ne captent pas longtemps leur attention.

A l'issue de cette séance, je me pose la question suivante : faut-il augmenter le temps de démonstration, notamment pour que toutes les fonctionnalités de recherche en mode simple de BCDI 2 soient connues des élèves, ou faut-il, comme c'est le cas ici, transmettre les informations indispensables, puis mettre les élèves en situation réelle de recherche, quitte à passer sans cesse d'un groupe à l'autre afin de répondre à leurs multiples demandes ?

## 2.2.4 Les initiatives prises

Dans cette dernière partie, je vais vous présenter 3 initiatives que j'ai prises au cours de cette année.

### ❖ Le traitement des ouvrages de fiction, en espagnol

Le CDI possède un certain nombre d'ouvrages, rédigés en espagnols, qui n'ont jamais été cotés. Ces documents sont régulièrement empruntés par les élèves, français ou espagnols. J'entreprends donc de les coter puis de les cataloguer.

Le type de classement retenu pour effectuer la cotation est le suivant : la lettre E (pour espagnol) suivie soit de la lettre R (roman), T (théâtre), P (poésie), ou C (conte). Viennent ensuite les trois premières lettres du nom de l'auteur. Et enfin, la 1<sup>o</sup> lettre du titre termine cette opération.

J'effectue ensuite le catalogage informatisé et l'indexation de l'ouvrage, à l'aide du logiciel BCDI 2. Enfin, j'équipe le livre : tampons, cote inscrite sur un ruban jaune (pour différencier la langue espagnole) et couverture.

### ❖ L'accueil des élèves pendant la pause médiane

A l'heure du déjeuner, le CDI reste ouvert et l'accueil des élèves collège-lycée se fait en alternance. Je vais décrire ici l'accueil des collégiens qui s'effectue en collaboration avec la personne chargée de la vie scolaire. En effet, pour réguler le flux des élèves, une inscription préalable auprès de cette personne est requise. La feuille d'inscription est ensuite affichée à l'entrée du CDI et chaque élève coche son nom en arrivant. Ce système permet, en outre, de connaître le taux de fréquentation de la salle, à ce moment de la journée.

Les élèves pratiquent des activités diverses. Certains s'installent dans le coin lecture et parcourent les nouveautés, exposées sur le présentoir idoine. D'autres se plongent dans la lecture de BD, du Livre des Records... Certains prennent de l'avance et travaillent le traitement de texte d'un dossier, la réalisation de panneaux.

Enfin, les collégiens peuvent consulter, sur un ordinateur réservé à cet effet, la revue Mobiclick, qui nous parvient chaque mois sous forme de cédérom. Cette activité est particulièrement appréciée des élèves et je dois veiller à ce que chacun puisse accéder, de façon équitable, à l'ordinateur.

### ❖ La découverte de la presse

Dans le cadre de la semaine de la presse, j'accueille les 29 élèves d'une classe de 5<sup>o</sup>, au cours d'une séance de 2 heures. Lors de la concertation, les professeurs de français et d'anglais m'ont communiqué leurs objectifs : familiariser les élèves avec le vocabulaire de la presse. L'objectif documentaire consiste à savoir décrypter l'information.

J'utilise comme support 3 fiches pédagogiques contenues dans le dossier fourni par le CLEMI<sup>5</sup> : « La Une à la loupe », « Etudier 2 quotidiens », « Découvrir Les clés de l'actualité ». La projection de la première, à l'aide du rétroprojecteur, permet aux élèves de découvrir le vocabulaire relatif à la Une. Les 2 fiches suivantes servent de support à des recherches. En parallèle, pendant que la majorité des élèves effectuent ce travail sur fiche, 5 autres visionnent un cédérom décrivant le parcours d'une revue, depuis sa conception, jusqu'à l'arrivée chez l'abonné. Les principales étapes et les mots de vocabulaire essentiels doivent être repérés par l'élève afin de lui permettre de remplir le petit questionnaire que j'ai réalisé.

---

<sup>5</sup> CLEMI : centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information.

## CONCLUSION

Tout d'abord, les trois activités décrites dans les pages précédentes mettent en évidence le rôle pivot de l'enseignant documentaliste, lors de la mise en œuvre des IDD. En facilitant la concertation avec les autres membres de l'équipe pédagogique, en formant les élèves à l'utilisation d'outils documentaires ainsi qu'à la recherche informatisée sur le logiciel BCDI 2, l'enseignant documentaliste contribue à rendre le collégien acteur de son projet, à donner du sens aux apprentissages. Il aide l'élève à grandir.

D'autre part, la mise en place des IDD, et autres dispositifs transversaux, permet d'apporter un surcroît de légitimité aux actions de l'enseignant documentaliste. Elle conforte sa position centrale au cœur du réseau pluridisciplinaire. Il ne faut pas oublier pour autant que les autres membres de l'équipe pédagogique constituent le corps-même de ce réseau, sans lequel aucun travail ne serait possible.

Enfin, les dispositifs innovants illustrent l'évolution du métier d'enseignant documentaliste.